

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoint, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M <sup>alc</sup>
M. VERNEUIL	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M <sup>al</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

#### **017 - OBJET : Fixation du taux 2026 des taxes locales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A ;

Considérant les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les contribuables de la commune ;

Considérant qu'il convient de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2026 ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ De fixer le taux des taxes locales pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties* : **41,24 %**
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties* : **64,58 %**
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires* : **16,96 %**

☞ Charge M. le Maire de transmettre l'état n°1259 complété, à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision ;

☞ Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision



Pour copie conforme  
Le Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bernard GUIRAUD'.

**Bernard GUIRAUD**

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20260409-0017-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 10/04/2026